



PEPINIERES - 2010/19– 09.07.2010
Avertissement concernant
la mineuse du marronnier,
***Cameraria ohridella* D.& D.**
2^{ème} vol



Nos observations, réalisées grâce à des pièges à phéromones installés dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) et à Gembloux (centre du pays), nous permettent de faire état du **deuxième vol** des papillons de la mineuse du marronnier d'Inde, *Cameraria ohridella*.

Plantes-hôtes

Ce papillon est principalement présent sur *Aesculus hippocastanum*. *Aesculus carnea* est moins sensible.

Description

La mineuse du marronnier est un petit papillon brun-ocre dont les ailes antérieures présentent des stries argentées. Les ailes postérieures sont frangées. Ce papillon mesure 3 à 5 mm de long.

Biologie

Le papillon, souvent présent en très grand nombre, pond ses œufs sur les feuilles de marronnier. Chaque chenille creuse une mine entre les deux épidermes de la feuille, d'abord minuscule et fort peu visible, puis s'élargissant par la suite. Les mines sont plus claires que la feuille et deviennent brunâtres au centre par l'accumulation des excréments de la chenille. L'insecte présente trois périodes d'activité et chaque feuille peut être colonisée davantage après chaque nouveau vol.



Dégâts

La présence de nombreuses mines sur les feuilles de marronnier entraîne un risque de chute prématurée et d'affaiblissement des plants de pépinières de pleine terre ou en conteneurs.

Lutte

Ce ravageur étant présent partout, tous les jeunes plants d'*Aesculus* doivent être traités préventivement car ils sont les plus vulnérables aux attaques de ces

minuscules chenilles. Les plants de plus grande taille doivent aussi être traités si des dégâts ont été observés précédemment.

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les chenilles mineuses en cultures ornementales (source www.phytoweb.fgov.be le 05.07.2010). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Vert »

Le **diflubenzuron** est un insecticide régulateur de croissance bien connu pour son excellente efficacité sur lépidoptères et notamment sur mineuses. Il présente des effets secondaires réduits et préserve ainsi nombre d'insectes utiles. Il a une très longue persistance d'action . **Deux traitements espacés de deux à trois semaines suffisent à réduire fortement les populations jusqu'à la fin de la saison.**

Ce traitement ne doit pas être répété s'il a déjà été effectué au cours du premier vol.

diflubenzuron :

AGRICHIM DIFLUBENZURON 480 SC	60 ml/100 l d'eau
DIFUSE 48 SC	60 ml/100 l d'eau
DIMILIN SC-48	60 ml/100 l d'eau

Code « Orange »

cyfluthrine : BAYTHROID EC 050 0,05 l/100 l d'eau
*zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 75 % ;
1-2 applications à intervalle de 14 j ; max. 2 applications/an*

Compte tenu des effets secondaires très néfastes de ce dernier produit envers l'ensemble des insectes, ainsi que des risques pour l'applicateur, nous vous **recommandons fortement l'utilisation** des spécialités à base de **diflubenzuron**.

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 09.07.2010

C. Fassotte, M. Tomme¹ & F. Faux, I. Colin²

1. **Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)**, Département Sciences du Vivant, Unité de Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW)**, chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W et du CEHW.
Le CRA-W et le CEHW ne peuvent être tenus pour responsables de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement.